

PROPOSITION POUR UN MEILLEUR ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS (lettre écrite en 2017 !)

L'ouverture du secteur à honoraires libres, voulue par Mr Raymond Barre Premier ministre, avait pour finalité de diminuer la dette de la sécurité sociale compte tenu des avantages conventionnels signés. Les médecins conventionnés qui choisissaient d'exercer en honoraires libres devaient en contrepartie s'acquitter de toutes leurs charges sociales et de retraite, limitant de fait le déficit de la sécurité sociale. La sécurité sociale dépensait moins tout en gagnant plus ! Le rêve de tout économiste...

Depuis l'ouverture du secteur à honoraires libres puis de sa fermeture pour les seuls médecins généralistes, mesure injustifiée et totalement injuste, les charges d'exercice n'ont cessé d'augmenter avec une vigueur inégalée sous les mandatures de gauche comme de droite. Faire payer les riches, au risque même d'évoluer vers des pensées et des actes dévoyés, apparaît avoir été l'idée maîtresse de ces politiciens.

La mesure ambitieuse consistant à vous demander de rétablir, quel que soit le secteur d'exercice 1,2 ou 3, les avantages conventionnels pour tous les actes réalisés au tarif opposables en plus d'une liberté tarifaire pour tous les médecins, repose sur l'analyse suivante :

La santé « libérale » des concitoyens ne se résume pas seulement à un « exercice comptable », mais dépend de la démographie médicale et de son corollaire - la désertification médicale. Elle dépend aussi de la responsabilité déontologique des médecins. Au lieu d'inventer des modèles stigmatisants et discriminatoires, il serait préférable de redonner un sens au mot « responsable ». Le code de déontologie et le serment d'Hippocrate imposent aux médecins des obligations qui sont sociales et responsables par nature. **Rendons cette responsabilité aux médecins.** Cette juste mesure, à l'heure d'une désertification à l'ampleur catastrophique pour l'accès aux soins de nos concitoyens, garantira un accès aux soins pour les plus démunis. C'est pourquoi, il est possible d'imaginer que **ces avantages conventionnels intéressent tous les secteurs d'exercice 1, 2 et même 3.**

En effet, quel serait l'intérêt pour un médecin disposant d'une liberté tarifaire de faire un dépassement à une personne qui n'en aurait pas les moyens? Pour preuve, le tiers-payant est utilisé par tous les médecins conventionnés, quel que soit le secteur d'activité 1 ou 2. Le choix fait par le médecin de l'appliquer garantit bien un accès aux soins pour le patient insolvable et le paiement de l'acte pour le médecin. **La raison de cet attachement viscéral à la liberté de choix de pratiquer ou non ce tiers-payant est aussi, là encore, la preuve irréfutable de la volonté pour les médecins de rester seuls responsables de leurs actes.** Le politicien doit seulement veiller à permettre aux médecins de l'utiliser dans les meilleures conditions, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Ajoutons aussi que nos contradicteurs politiciens idéologues dénommés santé-gauchistes arrêtent de dire et d'écrire que les médecins ne sont que des voleurs aux doigts crochus qui offrent, sans scrupule, des arrêts de travail pour creuser le déficit de la sécurité sociale ! Ils ont le souci de la santé de leurs concitoyens et les protègent du harcèlement dont ils sont victimes, conséquences de la dégradation des valeurs morales républicaines au sein de la société française - la corruption des politiques responsables de ces valeurs en étant un modèle !

La visibilité des patients les plus démunis pour un accès aux soins facilité est de la seule responsabilité de l'Etat. Elle serait d'autant plus effective si elle n'était pas entachée par l'incurie informatique des caisses de sécurité sociale, tout régime confondu. La CSS (Aide à la Complémentaire Santé) et l'AME (Aide Médicale d'État) sont les archétypes de cette incurie ! **Les médecins n'ont pas à jouer un rôle de contrôleur policier des droits des patients comme le réclament les responsables de la sécurité sociale.** Nous laissons cette déviance aux responsables des caisses primaires de l'assurance maladie qui se distinguent d'ailleurs par leurs contrôles basés sur des délits statistiques et pour lesquels ils sont juges et bourreaux.

Exigez de tous les politiciens aux idéologies malsaines, qui pourraient craindre que les médecins qu'ils méprisent en fassent un mauvais usage, que **tout acte fait au tarif opposable bénéficie des avantages conventionnels**, sans toucher d'une virgule à ces avantages.

Pour vous démontrez l'intérêt d'une telle mesure, examinons-la **d'un point de vue comptable**.

Posons comme postulat que tout acte comprenant un dépassement d'honoraires relève du même coût social que celui qui est imposé actuellement aux médecins à honoraires libres - aucune participation des caisses au paiement des charges sociales sur la totalité de l'acte et une taxation des charges sociales (6,85%), sans commune mesure avec celle des médecins au tarif opposable (0,1%).

De ce postulat, **le dépassement d'honoraires, pour être financièrement intéressant, doit être forcément supérieur à la ristourne apportée par les avantages conventionnels. Il doit aussi dépasser pour sa totalité le coût des charges diverses et sociales payées par le médecin à honoraires libres**. Deux conditions nécessaires pour que le prix de l'acte du médecin rende viable financièrement son activité professionnelle et lui permette d'atteindre un niveau de vie digne de ses attentes. **Pour tout médecin, et en particulier pour les jeunes médecins, cette attente est à la hauteur de leur BAC+8 minimum.**

Il apparaît clairement que le dépassement, fonction de ces deux conditions, rend illusoire tout espoir de paiement pour le médecin et devient ipso facto un obstacle à la prise en charge du patient. C'est ce qui se passe en pratique - les médecins conventionnés à honoraires libres n'ont aucun intérêt à prendre en charge les assurés sociaux au tarif opposable puisque chaque acte réalisé pénalise leurs attentes. **L'option de modération d'honoraires ou OPTAM, en échange d'une participation de la sécurité sociale au paiement des avantages conventionnels sur les actes réalisés au tarif opposable, aurait pu être une bonne idée si elle n'avait pas été aussitôt dévoyée pour devenir, dès sa création, un instrument de stigmatisation et de discrimination.**

Cette stigmatisation des médecins et des patients s'est faite par la création de remboursements différents et de lettres clés réservées aux seuls médecins exerçant au tarif opposable ou signataires de l'option, devenue en définitive un véritable contrat de dupes qui n'a de volonté que de paupériser et de fragiliser l'entreprise médicale libérale. Cette option a trouvé comme défenseurs des syndicats de médecins peu soucieux du code de déontologie. Un effet d'aubaine qui se retrouve dans les pages les plus terribles de notre histoire.

La pensée de ces responsables, créateurs d'un tel système aussi pervers, dénote une volonté d'emprise sur le corps médical et les patients. Elle est particulièrement odieuse et dangereuse. Les patients l'ont compris et l'ont fait savoir à la personne qui en portait la responsabilité.

En ces temps de pénurie liée à la désertification médicale, les médecins aux tarifs opposables ont compris l'avantage qu'ils pourraient en tirer. Leur décision de pratiquer des dépassements d'honoraires sur un maximum d'actes — 50 à 80% de la totalité de leurs actes dans certains bassins de vie, en est le corollaire. **Ne serait-ce pas plutôt une mesure de sauvetage pour leur entreprise libérale ? Doivent-ils mourir financièrement et « déplaquer », ou continuer à faire des dépassements d'honoraires en prenant le risque de se voir harceler par les caisses ?** L'acceptation tacite de ce risque en est une preuve et démontre l'impasse dans laquelle se trouve la médecine libérale. Heureusement pour ces médecins, les menaces des caisses sont rendues caduques par la volonté affichée de ces médecins désespérés et épuisés de se déconventionner. La sécurité sociale est ainsi prise à son propre piège - en déconventionnant le médecin au tarif opposable pour cause de dépassement, celle-ci augmenterait le nombre de secteur 3 versus le nombre de secteur 1. Inacceptable ! D'où la volonté de pratiquer toute forme de coercition sur ces médecins.

Sur un plan comptable, les médecins aux tarifs opposables qui prennent un dépassement d'honoraire profitent en toute impunité des avantages conventionnels sur la partie dite opposable. Et quand bien même, les médecins au tarif opposable ne profiteraient pas de ces

avantages conventionnels, l'absence de participation de la sécurité sociale sur ces actes avec dépassement, restera toujours une économie réelle pour notre système de santé.

Une remarque s'impose. Cette situation, les médecins à honoraires libres, la vive au quotidien. Il existe donc une injustice pour les médecins à honoraires libres puisque les actes réalisés aux tarifs opposables sont soumis à la même taxation que leurs actes réalisés avec dépassement ou honoraires libres. **Doit-on au nom de l'Égalité, valeur républicaine, poursuivre cette injustice ?**

Autre remarque, l'augmentation des dépassements d'honoraires pour le secteur 2 à honoraires libres ou différents a été proportionnelle aux taxes imposées avec vigueur et injustice par les politiciens idéologues de droite comme de gauche dénommés santé-gauchistes, à l'étiquette socialo-marxiste, durant ces vingt dernières années. Celle-ci est aussi proportionnelle à la désertification médicale en cours. **La loi du marché concernant l'offre et la demande existe même en médecine !** Si la volonté des politiciens dévoyés est d'asservir le peuple en le paupérisant, je doute que les Français puissent en accepter l'idée. Votre élection en est la preuve marquante. Elle serait en contradiction avec cette mesure ambitieuse qu'il vous appartient d'accepter. Vous pouvez aussi décider de conserver cette option aux effets iniques et pervers voire de supprimer le secteur à honoraires libres en imposant à tous les médecins le secteur aux tarifs opposables. **En faisant ce choix, vous prenez le risque de déclencher une grève générale et dure dans tous les hôpitaux, et de rendre encore plus difficile l'accès aux soins des plus démunis.** Les étudiants en médecine, les internes et les chefs de cliniques des hôpitaux n'imaginent pas leur avenir dans des maisons médicales avec un secteur d'exercice financièrement invivable avec pour seul espoir de survie, l'obligation de travailler plus de 50 heures par semaine. Monsieur Rocard, Premier Ministre, l'a tenté - il a échoué et a été désavoué par le Président Mitterrand. Madame Touraine a tenté d'interdire les honoraires libres à l'hôpital, elle a non seulement échoué mais a dû publier un nouveau décret annulant cette interdiction avant de quitter son poste.

Cette mesure ambitieuse reposant sur les avantages conventionnels pour tous les actes réalisés au tarif opposables en plus d'une liberté tarifaire pour tous les médecins, appliquée à tous les médecins, aura pour effet :

- **de respecter l'universalité de la sécurité sociale sans stigmatisation des patients et des médecins.**
- **d'améliorer réellement l'accès aux soins pour tous, en mobilisant tous les médecins.**
- **de mettre un frein à la désertification médicale, en donnant l'espoir d'une vie profitable à tous les médecins, et surtout aux jeunes générations.**
- **d'augmenter les rentrées sociales sur tous les actes réalisés avec un dépassement. Cette augmentation compensera largement le coût de la généralisation des avantages conventionnels pour chaque acte réalisé au tarif opposable.**
- **de redonner aux médecins cette responsabilité sociale inscrite dans le code de déontologie et le serment d'Hippocrate, sans stigmatisation ni discrimination.**

À charge pour l'État de rendre visible et efficient l'accès aux soins pour les plus démunis grâce à des protocoles sécurisés (contre la fraude imaginée par les responsables des caisses à l'encontre des médecins mais jamais des assurés et de leurs filières) et un outil informatique exemplaire en terme d'efficacité.

Le socialisme à la française ne peut plus prétendre d'être le seul courant politique qui posséderait le monopole du cœur au nom de la pauvreté quand ce même socialisme emprunte des méthodes stigmatisantes et discriminatoires appartenant à l'Histoire.

